

Information sur l'audition

Objet de l'audition :	Projets de nouvelle ordonnance de la FINMA sur l'audit prudentiel et de nouvelle circulaire 2024/x « Activités d'audit » Projet d'ordonnance, projet de circulaire ainsi que rapport explicatif
Invitation à prendre position :	Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance de la FINMA (qui peut encore faire l'objet de corrections législatives à la suite de l'audition) ainsi que sur celui de circulaire de la FINMA.
Délai de réponse :	22 mai 2024
Dépôt de la prise de position :	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA Stefan Kurt Laupenstrasse 27 CH-3003 Berne stefan.kurt@finma.ch
Forme de la prise de position :	Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.
Publication de la prise de position :	A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.
Questions complémentaires :	Stefan Kurt Tél. +41 (0)31 327 94 49 stefan.kurt@finma.ch
Contact médias :	Patrizia Bickel Tél. +41 (0)31 327 93 19 patrizia.bickel@finma.ch